



Saison 2021/2022

COMPTE RENDU de la 1ere RÉUNION DE LA COMMISSION VOLLEY PARIS

Jeudi 09 SEPTEMBRE 2021 à 18h30

Au comité FSGT de Paris

Présent.e.s : Pablo TRUPTIN (DÉMOCRATIE POLYGONNAISE, comité 75), Thelma LAMY (CAP NORD - COP), Sophie DANG (SMASH), Jean GRUEZ (CAP NORD - COP), Dorel IACOBESCU (AS BOUVINES), Thierry UHRES (ESC XV), Yannick GOURVIL (SMASH), Mourad MAZOUZI (SACAMP), Thierry DAVOUST (US METRO)

Excusé.e.s : Guy LALLEMENT (CE CIBIE), Jauffrey FERRE (CONTREPIED)

Reprise de saison dans les clubs

Un tour de table s'organise pour que les clubs fassent le point sur la reprise de saison. De manière générale, les clubs ont beaucoup de demandes en ce début de saison. Il faut y voir un effet J.O avec la médaille d'or de l'équipe de France. Les demandes concernent l'accueil de joueurs et joueuses avec un niveau plutôt débutant et/ou loisirs. De plus, les clubs font face à un turn-over dans leur effectif avec le départ de quelques joueurs et joueuses.

Tournoi Addy FUCHS

Le tournoi de reprise de saison est programmé pour samedi 18 septembre 2021 au complexe sportif Alain Mimoun (Paris 12e). C'est un tournoi indoor 4x4 mis en place par la commission il y a 2 ans, pour rendre hommage à Addy, qui a été le créateur des championnats de volley FSGT modernes. Le tournoi est complet : 16 équipes 4x4 M et 8 équipes 4x4 F.

Nous retenons les formules de jeu permettant le plus de rencontre :

- 4x4 M : double phase de brassage puis phases finales en 2 tableaux (7 à 10 matchs / équipe)
- 4x4 F : formule mini-championnat (7 matchs / équipes)

Afin de finir le tournoi vers 20h, les matchs auront lieu en 1 set de 21 pts sec.

Des gourdes FSGT (et peut être 1 ballon de beach) seront données aux vainqueurs (principale + consolante en 4X4M / et 1ere + 2eme en 4X4 F). Les récompenses seront données à la fin du tournoi lors d'une cérémonie de remise. Pour sensibiliser les équipes sur le rôle et l'histoire d'Addy FUCHS à la FSGT, des informations seront données aux équipes lors du tournoi.

Sur place Pablo et Thierry U (+Dorel et Sophie sous réserve) s'occuperont de la logistique et de la gestion du tournoi. Thelma et Yannick seront présents avec leur équipe en tant que participants.

Challenge 2021

Nous reprendrons la saison avec un challenge : compétition 4x4 M et 4x4 F sur 4 semaines du 27/09 au 22/10. Avec des matchs sous forme de plateaux (3 ou 4 matchs par soir). Inscription unique : 15€/équipe. Les clubs devront être affiliés et les joueurs licenciés pour pouvoir participer au challenge. Les inscriptions se terminent le jeudi 16/09 et les calendriers seront en ligne sur le site le lundi 20/09 en soirée. Il est prévu des trophées pour les champions du challenge. Ces coupes seront remises lors de la réunion calendrier du championnat (voir ci-dessous).

Championnats 2021/2022

Le championnat ne commencera que le 15 novembre (inscriptions du 01/10 au 07/11). Le championnat sera organisé en 2 phases distinctes, afin de permettre l'annulation d'une partie si besoin, de prévoir des montées et des descentes afin de reconstituer des groupes de niveaux cohérents, et de permettre des inscriptions à mi-saison. Les dates des 2 phases:

- Championnat 1ere phase (réunion calendrier le 08 novembre) : du 15 novembre 2021 au 18 février 2022 (12 journées).
- Championnat 2ème phase (réunion calendrier le 07 mars 2022) : du 14 mars 2022 au 17 juin 2022 (12 journées).

Il est évoqué la question de faire des inscriptions en fonction des phases. Les équipes devront s'inscrire en octobre pour les 2 phases. Les équipes ayant raté l'inscription en octobre ne pourront s'inscrire que pour la phase 2 en février 2022.

Formation d'arbitre en ligne

La formation est presque prête. Nous entrons dans la phase de test. Il sera demandé à chaque membre de la commission de tester la formation et de faire un retour à Pablo. Un temps lors de la réunion d'octobre permettra de finaliser le lancement officiel de la formation. Un accès à la plateforme claroline sera envoyé par mail prochainement aux membres de la commission ainsi qu'une grille d'évaluation à remplir.

Organisation de la commission 2021/2022

Il est évoqué l'organisation de la commission pour cette saison et notamment le rôle de secrétaire. Faute de candidat, Pablo se présente et est élu secrétaire de la commission pour la saison. A noter que la rédaction des comptes-rendus de commission pourra être assurée par Thelma. Un autre point devra être fait sur la répartition des tâches de chacun lorsque le championnat pourra reprendre.

Honorabilité des bénévoles

Depuis la reprise de la saison 2021-22, les licenciés responsables bénévoles (dirigeants et encadrants) des clubs et des fédérations, ainsi que de leurs organes déconcentrés et

commissions sportives sont soumis à un contrôle d'honorabilité. Jusqu'à présent ces dispositions étaient uniquement applicables aux personnes exerçant leur activité dans un cadre professionnel.

La mise en place du contrôle de l'honorabilité n'est pas du fait des fédérations. Il s'agit d'une décision gouvernementale à caractère obligatoire qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport en appui sur deux textes réglementaires.

Ces articles précisent que les activités d'éducateur sportif (éducateur, entraîneur, animateur, encadrant ...) ou d'exploitant d'un EAPS (dirigeant de club ou de fédération) sont interdites à toute personne qui a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un délit visé à l'article L.212-9 du code du sport.

L'honorabilité recouvre une obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour accéder à une activité sociale ou une profession.

Le contrôle d'honorabilité et le recueil des données personnelles concernent uniquement les dirigeants (bénévoles et salariés) et les éducateurs bénévoles. Les éducateurs professionnels sont contrôlés via leur carte professionnelle. C'est la demande de licence qui déclenche la procédure de contrôle de l'honorabilité et donc aussi de recueil des données personnelles. Ce qu'il faut retenir : seuls les dirigeants et / ou éducateurs licenciés seront soumis au contrôle d'honorabilité. Cela veut dire que : Les dirigeants et / ou éducateurs non licenciés ne seront pas contrôlés. Et les licenciés, non dirigeants et / ou non éducateurs ne seront pas contrôlés.

Lors de la demande / renouvellement de licence : Avant la délivrance de la licence, les personnes concernées devront accepter ce contrôle au travers d'une attestation établie par la fédération. Ces personnes auront la possibilité de refuser le contrôle. Dans ce cas, elles ne pourront exercer de fonctions d'animation ou d'encadrement ni de direction d'un Club ou d'un Comité-Ligue, CFA, Pôle, Domaine, DFC FSGT. Néanmoins, une licence leur sera délivrée si elles en font la demande. La structure de rattachement devra s'assurer que la personne respecte bien son engagement écrit.

Retrouvez les informations concernant l'honorabilité des bénévoles sur : Voir : https://drive.google.com/drive/folders/1VQ6D2TygWvi_1rmFCSg6kRyZs7nIKs6P

PROCHAINE RÉUNION DE LA COMMISSION VOLLEY 2021/2022 :

LE JEUDI 07 OCTOBRE AU COMITÉ DE PARIS ET/OU EN VISIO À 18H30